



République Française
Département des Ardennes
Commune de SORMONNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/03/2024

Référence
07_2024

Objet de la délibération
Compte Administratif de l'Eau & Assainissement 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	9	11

Date de la convocation
12/02/2024

Date d'affichage

Vote
MAJORITE
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 06/03/2024

Et

Publication ou notification du :
07/03/2024

L'an 2024 et le 5 Mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MM : ANTOINE Jérôme, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, RABIN Patrice, SONZOGNI Jean-Luc, VANZELLA Yoann

Excuses séance: Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAURICE Valérie à Mme LINGAT Nicole, MM : CANARD Stéphane à M. RABIN Patrice, GAVAZZI Romain à M. ANTOINE Jérôme

Absents séance: MM : LEBLANC Éric, PIART Steve

A été nommé(e) secrétaire : M. LEHEUTRE Bruno

Objet de la délibération : **Compte Administratif de l'Eau & Assainissement 2023**

Après exposé de Monsieur DENEUX, celui-ci quitte la salle de réunion pour céder la présidence à M. Jean-Luc SONZOGNI.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le Compte Administratif 2023 du Budget de L'Eau & Assainissement qui laisse apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 68 646.29 €
- un excédent d'investissement de : 124 702.97 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif du budget de l'Eau & de l'Assainissement 2023.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 06/03/2024
Le Maire
François DENEUX